

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2023

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 19 juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 12 juin 2023 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Antoine LAINÉ</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
--	---

Ordre du jour :

- 1) Création d'un poste d'adjoint technique territorial ;
- 2) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en date 01^{er} janvier 2024 – passage au référentiel M57 ;
- 3) Attribution de marché de voirie 2023 ;
- 4) Régularisation du chemin de Martinet : cessions parcellaires gratuites au profit de la commune ;
- 5) Décision modificative n°1 budget 82200 ;

En début de séance, madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question, à savoir le déclassement et la cession d'un chemin communal non classé au hameau Les Amblards.

➤ Création d'un poste d'adjoint technique territorial :

Madame le maire rappelle le départ à la retraite d'un agent de l'école à la fin de l'année scolaire 2022/2023. En vue de son remplacement, la commune a procédé au recrutement d'un nouvel agent. L'emploi du temps de cet agent a été réorganisé pour un travail hebdomadaire sur 4.5 jours et pour une quotité de temps de travail à raison de 24h.

Par conséquent, madame le maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour 24h hebdomadaire à compter du 01^{er} septembre 2023. Il s'agit de la création d'un poste permanent. L'agent est recruté en tant que contractuel sur le fondement des articles L332-14 et L332-8 du code général des collectivités.

➤ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en date 01^{er} janvier 2024 – passage au référentiel M57 :

Madame le maire présente à l'assemblée la modification du référentiel budgétaire et comptable. A ce jour, la commune travaille sur le référentiel budgétaire et comptable M14 pour le budget principal et les budgets annexes. Une généralisation du référentiel budgétaire et comptable M57 est imposée à l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs au 1^{er} janvier 2024.

La M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales, elle est également la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables.

L'assemblée délibérante approuve l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et les budgets annexes administratifs de la commune à partir de l'exercice 2024.

➤ Travaux de voirie 2023 ;

L'adjoint au Maire, en charge de la voirie expose au conseil municipal les résultats de la consultation pour les travaux de voirie 2023 pour laquelle trois entreprises ont répondu. Après examen, il ressort que l'entreprise SATP est la plus avantageuse économiquement. Le conseil municipal valide l'attribution du marché de voirie pour l'année 2023 à l'Entreprise SATP pour un montant de 37 345.00€ H.T.

➤ Régularisation chemin de Martinet : cession parcellaire gratuite au profit de la commune.

Le conseil municipal approuve la cession parcellaire H 896 d'une contenance de 474m² appartenant aux conjoints NICOLAS au profit de la commune de LUSSAS.

➤ Décision modificative n°1 budget 82200 ;

Le conseil municipal valide la décision modificative n°1 du budget principal qui consiste à ouvrir des crédits au chapitre 27 en vue de financer le dépôt de garantie du logement D de la résidence chez Charly.

➤ Déclassement et cession d'un chemin communal non classé au hameau Les Amblards;

La commune a été sollicitée par un administré en vue de la cession d'un chemin communal à son profit.

Après visite sur le terrain, ce chemin, non classé, ni carrossable et ni entretenu par la commune ne représente aucun intérêt général pour la commune. Le déclassement et la cession ne remettent nullement en cause l'accès aux terrains sur l'ensemble du hameau.

L'administré supportera les frais liés à l'intervention du géomètre et les frais liés à la rédaction de l'acte notarié.

L'assemblée délibérante approuve le déclassement et la cession du chemin communal dans les conditions telles que présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.